

et pour se rendre compte si une maison est bien construite ou non. C'est pour-quoi cette question doit relever de la Direction des affaires Indiennes.

A la page 16 du rapport de la Direction des affaires indiennes, se trouve un exposé de la situation relative à l'habitation. L'exposé mentionne au complet le régime de financement, le montant d'argent dépensé pour les maisons déjà complétées et les dépenses relatives au bien-être. Il semble y avoir un manque de coordination quant à savoir qui doit veiller aux intérêts des Indiens pendant la construction des maisons. Il est évident que si l'Indien lui-même n'a pas reçu une formation d'architecte ou d'entrepreneur en bâtiments, il ne peut pas bâtir sa propre maison. On trouve des défauts dans les maisons construites il y a 25 ans, même dans les villes les plus évoluées, et certaines ne sont pas à l'épreuve du feu, et, naturellement, on ne peut pas les assurer. De même, s'il n'y a pas de service d'incendie dans la municipalité, il faut compter sur les pompiers volontaires et c'est pourquoi on ne peut pas s'attendre à avoir une bonne protection. La somme de vingt-cinq dollars par années, qui a été mentionnée, ne saurait offrir qu'une protection très médiocre contre le feu.

Surtout dans les cas où existent des codes du bâtiment, je crois qu'il devrait y avoir des rapports ou des ententes avec la province pour veiller à ce qu'ils soient observés. Il est impossible de charger le conseil indien de veiller à l'exécution de bonnes constructions. Je me demande si M. Jones pourrait nous donner quelques renseignements là-dessus, avant l'ajournement?

M. JONES: D'après ma façon de voir les choses, le programme d'habitation à l'intention des Indiens se divise en deux phases. Nous sommes très fiers, du fait que les maisons des Indiens du Canada se soient définitivement améliorées. Dix mille maisons ont été construites en vertu de ce programme. Au lieu de diminuer, le montant d'un million de dollars a été doublé, l'an dernier. La Direction des affaires indiennes fait encore de grands efforts pour aider les Indiens à obtenir de bonnes maisons. 10,000 nouveaux logements ont été construits pour les Indiens, au cours de ces dernières années.

Les difficultés encourues sont montrées sur la carte qui se trouve au bout de la pièce. Les centaines de bandes différentes qui vivent dans des conditions diverses constituent un problème. Cela laisse entendre une grande collaboration de la part de tous et de chacun.

Le but, toutefois, n'a pas encore été atteint, loin de là, mais nous croyons qu'il est possible d'y parvenir. Je suis certain que grâce au montant alloué, à ce que nous appelons le crédit pour le bien-être et l'habitation, et grâce à ce que les Indiens peuvent contribuer à même les caisses des bandes, nous serons en mesure de présenter quelque chose de tout à fait convenable. La deuxième question c'est la difficulté, et nous en sommes très conscients, de mettre en application quelque chose de semblable à la Loi nationale sur l'habitation, et cela, dans les réserves indiennes. Nous étudions ce problème depuis plusieurs années et j'espère pouvoir vous faire quelques propositions ici, en comité, avant la fin de vos délibérations relativement aux modifications à la Loi et à la façon de procéder. Généralement parlant, si nous pouvions mettre de côté une somme, en plus du crédit affecté au bien-être et à l'habitation, qui permettrait d'appliquer dans les réserves des dispositions semblables à celles de la Loi nationale sur l'habitation, cela rendrait de grands services. Il est impossible, toutefois, à l'heure actuelle, d'agir ainsi en vertu de la loi.

M. SMALL: Voulez-vous parler des services d'inspection pour les maisons en construction?

M. JONES: Vous ne pouvez prendre d'hypothèque sur les biens des Indiens; il n'y a rien à faire à ce propos.

M. SMALL: Je veux parler des services d'inspection qui voient à ce que les maisons en construction soient bien construites.